

Réunion spéciale du Conseil économique et social de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale – 5 juin 2014.

Intervention de M. Matias de Sainte Lorette

---

La France est très active sur la scène internationale en matière de fiscalité, notamment en ce qui concerne de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales (1). Elle soutient, dans ce contexte, le rôle des Nations Unies (2).

1/ La France a été pionnière en matière de lutte contre l'érosion des bases imposables et les transferts de bénéfices dans le domaine de la fiscalité des entreprises (« Base Erosion and Profit Shifting »). C'est sous son impulsion et celle des Etats-Unis que le G20 a lancé, lors du sommet de Los Cabos (Mexique) en juin 2012, les travaux en la matière. Le projet « BEPS » permet, sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'avancer en la matière, et ce avec les pays membres du G20, qui participent à ces travaux sur un pied d'égalité.

Dans ce contexte, je me réjouis que les premiers résultats du projet BEPS puissent intervenir dès cette année.

La France souhaite que le projet BEPS débouche sur des résultats ambitieux. S'agissant de la question des prix de transfert, nous sommes attachés à ce qu'ils soient cohérents avec la substance économique des transactions et des organisations.

La fiscalité du secteur numérique doit également être une priorité, du fait de l'importance économique croissante de ce secteur d'activité comme des spécificités de son modèle. La France est convaincue que l'adoption de règles de la fiscalité internationale ciblées sur ce secteur permettrait d'assurer une juste taxation des profits, là où la création de valeur trouve sa source. Nous nous félicitons des travaux de la Task Force sur l'économie numérique de l'OCDE, qui ont débouché sur un premier rapport et qui doivent se poursuivre pour approfondir ces adaptations nécessaires des règles internationales.

Les travaux sur BEPS doivent aboutir à des règles claires et effectives. Il est essentiel que les résultats atteints soient cohérents et permettent de sécuriser dans la durée tous les Etats., mais aussi les opérateurs économiques. Il est dès lors essentiel que le plus grand nombre d'Etats, quelle que soit leur place dans l'économie mondiale - mais également d'autres acteurs clefs -, soient associés à cette initiative. Ainsi, les Pays en développement participent activement aux travaux BEPS dans le cadre du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Par ailleurs, la France agit depuis plusieurs années en faveur d'une plus grande transparence fiscale. Ainsi, dès la fin de l'année 2008, par l'organisation avec l'Allemagne d'une conférence réunissant une trentaine de Ministre des Finances, la France a activement contribué à créer la dynamique nécessaire pour lancer les travaux d'évaluation par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces travaux ont largement prospéré et le Forum compte aujourd'hui 122 Etats membres

Plus récemment, la France s'est pleinement impliquée afin de faire progresser l'échange automatique d'informations, pour que celui-ci devienne le nouveau standard de l'échange de renseignements.

Avec 43 autres juridictions, nous sommes engagées à tenir un calendrier ambitieux mais réaliste : les premiers échanges d'information se feront en 2017 sur des données collectées à partir du 31 décembre 2015.

Ce processus sera mené à bien au plus tard pour le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales à Berlin les 28 et 29 octobre 2014. Les pays en développement ont également à en tirer le meilleur bénéfice possible pour l'application des règles fiscales en suivant un calendrier et des modalités adaptées aux conditions qui sont les leurs.

Enfin, la France a d'ores et déjà introduit dans sa législation une obligation de reporting pays par pays des groupes bancaires opérant sur son territoire et appelle de ses vœux l'émergence d'un standard international en la matière.

2/ Dans ce contexte, l'action des experts du Comité des Nations unies constitue une garantie, un lieu d'échange et d'impulsion essentielle. Je me félicite d'ailleurs de la création d'un sous-groupe de travail du comité dédié à la lutte contre l'érosion des bases imposables et les transferts de bénéfices dans le contexte spécifique des pays en développement.

Car la lutte contre la fraude fiscale, mais également la bonne coordination internationale de cette lutte constituent des impératifs de développement. Les règles appliquées rassembleront d'autant plus de consensus international et seront d'autant mieux appliquées entre les Etats qu'elles seront adaptées à la réalité économique, équilibrées et praticables.

Si l'entrée en vigueur de mesures unilatérales offensives peut permettre un accroissement des ressources fiscales à court terme, l'absence de coordination internationale de ces mesures peut à son tour engendrer une augmentation du nombre de doubles impositions et constituer un frein aux investissements directs étrangers. L'adhésion à un standard international unique, la clarté de ce standard et l'efficacité des procédures de règlement des conflits restent les facteurs qui permettront d'éviter la réalisation de ce risque. L'ONU a donc un rôle majeur à jouer et complémentaire de celui de l'OCDE dans la mesure où il s'agit de l'organisation mondiale où les experts fiscaux choisis pour leurs compétences techniques, issus des économies du monde, avec toutes les différences qui existent, peuvent discuter de ces sujets.

En complément de l'évolution des règles de fiscalité internationale, il demeure plus que jamais nécessaire d'aider les administrations des pays en développement à renforcer leur capacité à mobiliser leurs ressources fiscales. La France participe pleinement à cette entreprise au travers des actions de coopération menées par son administration. Plus de 400 experts français participent ainsi chaque année à des missions de coopération dans les pays en développement ou émergents.